

Vœu de M. GONON, Conseiller Municipal, concernant le TCSP

«**M. LE MAIRE** : Monsieur GONON vous m'avez déposé un vœu cinq minutes avant le Conseil Municipal. Je vais vous laisser le lire sachant simplement que vous me demandez un Conseil Municipal extraordinaire avant le 30 juin sur le tram, je pense que vous auriez peut-être pu le demander avant. De toute façon ce dossier est de la compétence de l'Agglomération. Vous savez que pour qu'un vœu soit valable, il faut qu'il soit déposé et il faut qu'un tiers de ce conseil le demande pour qu'un Conseil Municipal extraordinaire soit convoqué dans les 30 jours. C'est le règlement.

Donc je vais déjà vous laisser lire votre vœu en regrettant quand même qu'effectivement vous ne l'ayez déposé, pour des raisons j'imagine de communication, que quelques minutes avant le début de ce Conseil. Là je vais un peu dans le sens de ce que dit M. SASSARD, pour une fois c'est très difficile de vous répondre. Ce vœu est conforme aux dispositions du règlement intérieur, je l'accepte même si je dis qu'on marche sur la tête puisque c'est le Conseil d'Agglomération qui va se prononcer, vous le savez très bien, le 30 juin sur le TCSP. Cela dit, vous allez lire votre vœu, on votera pour ou contre sachant que si je devais provoquer une réunion du Conseil Municipal avant un mois, cela nous ferait un Conseil Municipal aux alentours du 13 juillet ou du 14 juillet. Je vous redis amicalement que je regrette que vous ne m'en ayez pas parlé auparavant, d'autant plus que vous m'avez écrit un certain nombre de choses mais vous n'aviez pas évoqué ce Conseil Municipal extraordinaire.

M. Philippe GONON : «Monsieur le Maire, je vous remercie de bien vouloir convoquer un Conseil Municipal extraordinaire dont l'ordre du jour pourrait comporter trois questions : le Conseil Municipal de Besançon valide-t-il le projet de tram tel qu'il sera soumis au Conseil Communautaire du 30 juin ? En cas de vote favorable, le Conseil Municipal arrête une enveloppe prévisionnelle de travaux de X millions d'euros pour la période 2010-2014. Troisième point, le Conseil Municipal ratifie la subvention de 20 M€ à verser à la CAGB sur ce point».

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 voix pour : M. GONON, le Groupe UMP et Apparentés ne prenant pas part au vote) décide de rejeter ce vœu.

Récépissé préfectoral du 9 juillet 2010.